



DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Marco Bezzola**, Président du Conseil général.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

M. le Président relève que chacun a reçu ce soir le nouveau Règlement d'organisation du Conseil général. Celui-ci a été accepté par la Direction des institutions le 1er mars 2018, accompagné d'une lettre signée par Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier. Il est donc en vigueur et la possibilité de l'appliquer une première fois ce soir interviendra sur un des objets présentés par le Conseil communal. De plus, il demande à tous de remettre le questionnaire joint au règlement dûment complété à Mme Christan à l'issue de cette séance ; ce dernier concerne le fait de recevoir à l'avenir le matériel adressé au Conseil général par voie électronique. Ce document sera adressé par courrier aux membres absents ce soir avec un délai de retour.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mmes et M. Sonia Dreier, Katja Nucifora et Steve Pillonel

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : Mmes Sylvie Hasler, Rose-Marie Rodriguez, Emilia Vorlet et M. François Julmy.

56 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

MM. Eric Rey et Jean-Claude Votta sont excusés. A ce dernier, au nom du Conseil général, **M. le Président** souhaite un prompt rétablissement suite à une nouvelle intervention chirurgicale compliquée. M. le Syndic donnera des informations supplémentaires en début de séance.

M. le Président prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2018.
4. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2018.
5. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 108'000.00 TTC pour la construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau du lac – message no 41.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du Secteur de Murist – message no 42.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 116'500.00 TTC pour l'achat et la mise en fonction de cinq horodateurs dans le secteur du lac – message no 43.
8. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'223'400.00 TTC pour la rénovation du filtre de la Plage communale – message no 44.
9. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. André Losey, Syndic, communique :

Absence de M. Jean-Claude Votta, Conseiller communal :

Comme M. le Président l'a dit, nous devons excuser l'absence de M. Jean-Claude Votta, Conseiller communal, qui est arrêté pour quelques semaines pour cause de maladie. M. Votta a subi une opération en novembre dernier qui l'a tenu éloigné des affaires communales jusqu'au début janvier. Suite à une nouvelle opération, il est absent depuis début mars. Le Conseil communal lui adresse ses meilleurs vœux de rétablissement. Nous nous sommes organisés de la manière suivante pour suppléer à M. Votta : le suivi des affaires courantes de son dicastère et du projet de construction du bâtiment de la voirie par son suppléant attitré, Dominique Aebischer ; les autres projets ont été répartis entre différents Conseillers communaux à savoir la nouvelle école du Sacré-Cœur et l'agrandissement de l'école avec la halle de sport de Murist à Marlis Schwarzentrub ; le projet des terrains de football à Eric Chassot ; l'assainissement de la zone Plein Sud ZZ Wancor (anciennement Siporex) à Philippe Aegerter ; les sanitaires et le filtre de la Plage communale à Samuel Ménétrety ; le projet de rénovation de l'Administration communale à moi-même.

Suivi de divers messages votés :

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence sur investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables :** une étude d'un

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

montant de CHF 18'000.00 TTC a été attribuée à une entreprise spécialisée pour accompagner la commune dans un appel d'offres qui sera réalisé cet automne pour les transports scolaires. En effet, afin d'être conforme à la Loi sur les marchés publics et compte tenu des montants en jeu, le Conseil communal a décidé de réaliser un appel d'offres sous forme d'une procédure ouverte pour la gestion des transports scolaires pour la rentrée scolaire 2019-2020. Cet appel d'offres sera effectué par lots, pour chacune des trois zones scolaires de notre cercle, pour tous les transports scolaires ordinaires et spéciaux hors lignes de transports publics existantes. Le solde du compte, suite à cette adjudication, est de CHF 264'860.00 ;

- **Message 28 concernant l'adoption du Règlement d'organisation du Conseil général** : ce règlement a été validé le 1^{er} mars 2018 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), tel que voté par le Conseil général. Il est donc officiellement en vigueur ;
- **Message 27 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur** : le projet a démarré avec comme objectif la remise de l'ouvrage pour la rentrée scolaire 2021. Une Commission de bâtisse a été nommée pour suivre le projet et elle a déjà siégé à deux reprises. Elle est composée des architectes du bureau Bart & Buchhofer, des Conseillers communaux Jean-Claude Votta et Marlis Schwarzentrub, du Conseiller général Jean-Michel Bondallaz, Président de l'ancienne Commission du Sacré-Cœur, de Charles Ducrot, représentant le Service des bâtiments du canton, de Maria-Eugenia Nicolier, collaboratrice technique, qui représente le Service du territoire qui suit le projet à l'interne, de David Rey, Chef de secteur immeubles du patrimoine administratif qui représente les futurs utilisateurs du bâtiment et de Christophe Lambert, Responsable d'établissement ;
- **Message 29 concernant l'adoption d'un avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer** : la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a validé, en date du 14 mars 2018, la modification apportée au Règlement scolaire du 3 juillet 2017 relative à l'article 6, telle que votée par le Conseil général lors de sa séance du 14 décembre 2017. Par contre, la DICS précise que l'article 5 de ce règlement concernant la contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires ne peut plus être approuvé en raison de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 déclarant anticonstitutionnelles les participations des parents aux frais des fournitures scolaires et des activités scolaires obligatoires. Un nouvel avenant à ce règlement sera donc à réaliser au cours de ces prochains mois.

M. Joseph Borcard, Conseiller communal, communique :

RC 502 – croisée de Rueyres-les-Prés -Les Planches sur la route cantonale Estavayer-le-Lac - Grandcour

Lors de la séance du Conseil général du 18 septembre 2017, M. Thierry Roulin a soulevé la dangerosité du carrefour cité en titre en demandant au Conseil communal d'intervenir. Comme répondu lors de la séance du Conseil général du 7 novembre, le Conseil communal a décidé d'écrire aux autorités compétentes vaudoises, avec copie au Service des ponts et chaussées du Canton de Fribourg et à la Commune de Grandcour pour les rendre attentifs à cette situation. Le responsable vaudois du dossier, M. Claude Muller, Voyer de l'arrondissement Nord, a accusé réception de notre courrier en novembre 2017 en nous informant qu'une analyse allait être menée.

Nous avons reçu la semaine dernière un courrier de M. Muller nous informant que leur spécialiste en charge de la sécurité routière avait analysé ce carrefour à l'aide d'une campagne de comptages des vitesses et d'une analyse des statistiques des accidents à cet endroit. Il en ressort que si le nombre d'accidents n'est pas significatif (un accident en moyenne au cours de ces 5 dernières années), ceux-ci donnent régulièrement lieu à des blessés, même graves. Ces accidents concernent tous des traversées de route venant de Rueyres-les-Prés ou de Les Planches. Suite à cette analyse, il a été défini que ce carrefour constitue un point noir sur la dernière période 2014-2016. Suite à ce constat, les points suivants seront améliorés :

- Le miroir disposé du côté de Rueyres-les-Prés sera enlevé puisqu'il représente des problèmes de sécurité dans un secteur limité à 80 km/h.;

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

- Le nombre de balises de part et d'autre du carrefour sera augmenté pour améliorer sa perceptibilité ;
- Des bandes rugueuses seront mises en place sur les axes communaux à environ 150 mètres avant le STOP pour permettre de mieux marquer la perte de priorité sur ces axes. Il a en effet été constaté que les vitesses d'approche des usagers provenant des routes communales secondaires sont beaucoup trop élevées.

Ces mesures seront mises en place au printemps et leur coût sera pris en charge pour la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud. Leur entretien incombera par la suite au propriétaire de l'infrastructure soit la commune. L'évolution de la situation sera suivie.

Le Conseil communal a écrit au Voyer des routes pour le remercier pour la mise en place de ces mesures. Il remercie aussi le Groupe Vernay pour avoir souligné cette problématique.

3. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2018

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. le Président fait part qu'il a reçu de la part du Groupe socialiste une candidature à la présidence en la personne de Mme Christine Duc. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Damien Gaillet, rapporteur du Groupe socialiste.

M. Damien Gaillet, au nom du Parti socialiste, présente Mme Duc en ces termes : « C'est avec un immense plaisir que le Groupe socialiste présente Mme Christine Duc comme candidate à la présidence de notre Conseil général. Née le 24 mars 1978, Christine a grandi à Estavayer-le-Lac, entourée d'un grand frère, d'une maman maîtresse et de Louis, son papa ingénieur et ancien Conseiller communal. C'est dire si sa fibre pédagogique et son intérêt pour la politique sont une affaire de famille...Etre maîtresse primaire, Christine l'a toujours voulu. Enfant, elle alignait ses nounours – elle n'aime pas les poupées – pour leur faire la classe, et les emmenait même en course d'école ! Le Cycle d'Orientation achevé en 1993, elle a poursuivi ses études à l'Ecole normale de Fribourg durant 5 ans, obtenant ainsi un brevet d'enseignement primaire. Elle a été engagée en 1999 à Estavayer-le-Lac et est donc institutrice dans notre belle ville depuis 19 ans, extrêmement appréciée de ses élèves. Oui, j'entends déjà les fous des chiffres me dire que 1993 à 1999, ça fait 6 ans. C'est parce que Christine est partie durant ses études aux Etats-Unis d'Amérique, en Iowa plus exactement, et y a passé une année complète. Depuis, elle a gardé un goût certain pour les voyages, jugez plutôt. Elle enseigne une année au Québec de 2003 à 2004, et au Tchad pendant un mois durant ses vacances. Passionnée de marche en montagne, elle a effectué plusieurs treks dans l'Himalaya, et on ne vous raconte pas la suite, elle le fera lors de l'apéritif. Christine aime le ski, la randonnée en raquettes, le CrossFit. Mais notre toute récente quadragénaire a aussi la stratégie et l'art oratoire comme violon d'Ingres. Elle est en effet membre du Club de l'expression de Fribourg et, durant son temps libre, c'est une joueuse de cartes chevronnée. Christine aurait déjà pu se sentir comblée. Mais que nenni, car il en faut bien plus pour occuper toute son énergie. Christine a la fibre de l'engagement social et communautaire. Inspirée par le projet EstaSympa et formée comme agente sympa lors de la première volée en 2012, elle en soutient régulièrement les différentes actions. Son engagement va aussi aux sociétés culturelles puisqu'elle est secrétaire de Cultur'Azimut. Sportive accomplie, Christine se fait souvent la complice de notre doyen du Conseil général, M. Bondallaz, en nous organisant avec plaisir les fameuses sorties en raquettes. D'ailleurs, nous sommes heureux de pouvoir compter sur son engagement dans la politique communale depuis 2011. C'est pour toutes ces raisons et pour toutes les qualités brièvement évoquées auparavant que nous sommes convaincus que Mme Christine Duc fera une excellente Présidente et s'engagera avec force et compétences pour le bien de notre commune. Le Groupe socialiste soutient totalement sa candidature et vous invite à faire de même. Je vous remercie de votre attention. »

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. le Président remercie M. Gaillet pour cette présentation et souhaite encore un joyeux anniversaire à Mme Duc qui l’a fêté dernièrement. Il prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l’élection de Mme Christine Duc qui s’articule comme suit :

Bulletins délivrés :	56
Bulletins rentrés :	56
Voix éparses :	1
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27
Voix obtenues :	53

Par conséquent, Mme Christine Duc est élue par 53 voix à la présidence du Conseil général 2018.

M. le Président la félicite pour son élection et lui remet des fleurs. Il la remercie pour sa disponibilité et son engagement. Mme Duc est applaudie. M. Maurice Bourqui au nom du Groupe socialiste lui remet également un bouquet de fleurs.

Mme Christine Duc, nouvelle Présidente du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Je vous remercie pour la confiance que vous m’accordez ce soir. C’est un honneur pour moi de représenter durant l’année à venir notre commune. En 2017 naissait la nouvelle Commune d’Estavayer. Nous ne savions pas ou peu ce qu’allait nous réserver cette fusion. Des défis à relever, des contacts à créer, des problèmes à résoudre, des peurs à appréhender, des bonheurs à découvrir...Le philosophe Sénèque disait – Ce n’est pas parce que les choses sont difficiles que nous n’osons pas....C’est parce que nous n’osons pas qu’elles sont difficiles. Et bien je suis fière de la manière dont notre Conseil s’est rapidement mis au travail dans l’intérêt d’Estavayer en respectant les points de vues de chacun sans oublier les diversités et les besoins des différents lieux. Nous avons osé et notre commune existe. Des synergies se créent au sein de notre Conseil, il n’est pas rare de voir des Conseillers de différents lieux se poser des questions, demander des renseignements ou des précisions sur un dossier. Cette bonne entente me réjouit. Les grandes lignes de notre commune sont maintenant tracées. A nous de la faire prospérer et grandir sans en oublier les différentes identités. Je me réjouis durant cette année de présidence de découvrir l’entier de notre commune. Etant née à Estavayer-le-Lac, je connais bien ses traditions, sa vie associative et politique. Originnaire de Forel et ancienne membre de sa jeunesse, Vernay ne m’est pas tout à fait inconnue. Par contre, je connais moins Morens, Rueyres-les-Prés, Bussy, Vuissens et Murist. Une occasion pour moi, je l’espère, de rencontrer des habitants de chaque village et de me sentir encore un peu plus citoyenne d’Estavayer. Je m’engage à mener les séances de notre Conseil général de la meilleure des manières. Soyez certains que je mettrai le cœur à l’ouvrage en travaillant et en essayant de jongler du mieux possible entre les différents règlements, les lois communales et cantonales et le protocole de notre Conseil. Je m’engage aussi à représenter dignement notre commune lors des différentes manifestations, assemblées et réunions. Estavayer est la 4^{ème} commune du Canton de Fribourg et mérite ce qu’il y a de mieux. Je me réjouis également de collaborer étroitement avec les membres du Conseil communal. Quand je vois tout le travail qui se fait, j’ai encore bien des choses à apprendre et je suis certaine que nos Conseillers communaux seront des aides précieuses durant l’année à venir, tout comme Lionel Conus et Anne-Claude Christan qui sauront m’épauler et me guider. Je remercie le PS pour la confiance qu’il me fait ainsi que ma famille et mon ami pour leur soutien. Je crois que mon papa, ancien Conseiller général et communal d’Estavayer-le-Lac, est fier ce soir de voir l’engagement de sa fille pour notre commune. Et ma maman, stressée, de me voir relever ce défi ! Mais d’après les anciens présidents, ce n’est que du bonheur ! Vous

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

êtes tous invités, membres du Conseil général et communal, membres de la presse et du public à partager une verrée à la fin de cette séance, juste à côté, au Carmen. Demain est un jour férié, une bonne manière de commencer ce week-end pascal. Encore merci pour votre confiance et très belle soirée à chacun de vous ! ». Applaudissements.

4. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2018

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. le Président fait part qu'il a reçu de la part du Groupe BMR une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Pierre-Alain Joye. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Jean-Marc Berset, rapporteur du Groupe BMR.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, présente M. Joye en ces termes : « J'avoue que c'est avec une grande fierté que j'ai l'honneur et le plaisir de vous proposer la candidature de M. Pierre-Alain Joye, membre dévoué du Groupe BMR à la vice-présidence du Conseil général. Vous l'aurez compris, je vous parle de « Palain ». Et oui c'est bien sous ce pseudonyme qu'il est connu et apprécié par la population de notre belle Commune d'Estavayer. Marié à Christine, il est papa de trois enfants : Lydia 13 ans, Franck 12 ans et le petit dernier Julien 9 ans, sûr que ce sera le petit chouchou, mais nous n'allons pas débattre de ce sujet ce soir. Les 12 premières années de son existence, il les passe à Estavayer-le-Lac. C'est en 1985 que la famille se déplace dans le charmant village de Bussy. Toujours très actif dans les sociétés locales, il a passé son adolescence parmi la jeunesse de Bussy dont 3 années au comité. Il est membre-fondateur de la société de skater-hockey des Dzos-Volants et y a été joueur durant de nombreuses années. Palain est également très attiré par le ballon rond ; dans le club du FC Petite-Glâne il y occupa successivement les postes de secrétaire et de président. Il a également œuvré pour la relève du club en investissant du temps et de l'énergie comme entraîneur des juniors. Toujours actif sur les terrains de foot, il joue avec la première équipe des vétérans du FC Petite-Glâne, je vous rassure il n'y a pas de deuxième équipe ! De plus, il est actuellement le président de l'amicale des vétérans du FC Petite-Glâne. Sa carrière professionnelle se passe dans la finance : voilà sans aucun doute la raison pour laquelle nous le retrouvons parmi les membres de la Commission financière. Sa carrière débuta en 1993 dans l'entreprise Swisscom où il occupa divers postes pendant 13 années. Son brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité en poche, c'est en 2006 qu'il décide de changer d'employeur et d'être engagé comme Chef du service des finances au Tribunal fédéral. Sa vocation pour le service aux citoyens débuta par sa nomination à la Commission financière de la Commune de Bussy et c'est naturellement que la présidence lui est revenue. Membre apprécié du Groupe BMR, il peut compter sur le soutien de tous les membres et c'est pour toutes ces raisons, que le Groupe BMR est convaincu que M. Pierre-Alain Joye fera un excellent Vice-Président et s'engagera avec force et compétences aux côtés de la Présidente élue ce soir, Mme Christine Duc. Le Groupe BMR invite les Conseillers généraux à élire M. Pierre-Alain Joye. »

M. le Président remercie M. Jean-Marc Berset pour cette présentation et prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Pierre-Alain Joye qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	56
Bulletins rentrés :	56
Bulletin nul :	1
Bulletin blanc :	0
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28
Voix obtenues :	55

Par conséquent, M. Pierre-Alain Joye est élu par 55 voix à la vice-présidence du Conseil général 2018.

M. le Président le félicite pour son élection. Il le remercie pour sa disponibilité et son engagement. M. Joye est applaudi.

M. Pierre-Alain Joye, nouveau Vice-Président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Je vous remercie beaucoup pour l'honneur que vous me faites ce soir de m'élire à cette fonction. Je vais bien profiter de cette année à venir en compagnie des membres du Bureau et de la nouvelle Présidente pour apprendre un peu les ficelles du métier et je me réjouis beaucoup de cette tâche. J'en dirais plus la prochaine fois. ». Applaudissements.

5. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 108'000.00 TTC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC – MESSAGE NO 41

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Denis Carlens, rapporteur de la Commission financière, informe que c'est à l'unanimité que cette dernière préavise favorablement ce crédit d'étude de CHF 108'000.00. Dans la mesure où ce message a été établi sur la base d'une seule offre, la Commission a demandé et obtenu de la part du responsable du dicastère qu'au moins deux offres soient demandées pour la finalisation du projet.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier. Il confirme les propos de M. Carlens sur le fait que le Conseil communal demandera deux offres dans le cadre de ce crédit d'étude.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 108'000.00 TTC pour la construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau du lac est accepté à l'unanimité.

6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 384'000.00 TTC POUR LA REALISATION DE MESURES DE CIRCULATION SUR LES ROUTES COMMUNALES DANS LES VILLAGES DU SECTEUR DE MURIST – MESSAGE NO 42

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. Yves Blanc, rapporteur de la Commission financière, informe qu'à l'unanimité, cette dernière propose d'accepter le crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du secteur de Murist. Un point a toutefois été relevé à savoir que M. Borcard a informé que du terrain devait être racheté à cet effet et un forfait de CHF 13.50/m² a été établi pour les terrains en zone agricole et CHF 100.00/m² pour les terrains en zone à bâtir. La Commission s'est posé la question de savoir si on comparait des terrains similaires, comme à Estavayer-le-Lac, qui sont vendus à CHF 250.00, 300.00 ou 350.00/m² comment la commune allait faire pour proposer uniquement CHF 100.00/m² à ces propriétaires si on avait besoin d'une partie de leurs terrains ?

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal a largement discuté afin de savoir quels prix allaient être proposés pour l'emprise de terrains sur les parcelles privées. Il a étudié ce qui se faisait dans les communes avant la fusion, soit entre CHF 80.00 et 120.00 en zone à bâtir. Des renseignements ont également été pris dans d'autres communes à cet effet. Etant donné qu'il s'agit d'une emprise en faveur d'une collectivité publique, le prix a été arrêté à CHF 100.00/m² en comparaison aux prix pratiqués ailleurs. C'est clair qu'il s'agit d'un prix de départ et, s'il doit bloquer le projet, des discussions seront menées avec les propriétaires concernés.

M. Julien Favre, au nom du Groupe Murist-Vuissens, aimerait saluer le travail fait dans ce dossier afin que la mise à l'enquête puisse intervenir et remercie le Conseil communal. Néanmoins, il exprime l'étonnement de ce Groupe quant à la non-réalisation d'un passage pour piétons dans le village de La Vounaise (sur la route en direction de Montborget). Des infrastructures seront mises en place sur les côtés de cette route afin de canaliser les piétons mais il n'y aura aucun signallement au sol ce qui paraît incohérent. Un passage à piétons permet d'informer les automobilistes que des piétons peuvent traverser à cet endroit. De plus, il sécurise grandement la traversée des enfants. Il demande au Conseil communal de revoir ce point avec les services compétents afin d'améliorer la sécurité à cet endroit.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, retient cette proposition. Ce passage à piétons n'a pas été prévu car il n'y a pas un grand trafic à cet endroit mais cette proposition sera examinée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du secteur de Murist est accepté à l'unanimité.

7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 116'500.00 TTC POUR L'ACHAT ET LA MISE EN FONCTION DE CINQ HORODATEURS DANS LE SECTEUR DU LAC – MESSAGE NO 43

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Beat Scheibli, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié l'octroi de ce crédit d'investissement et a pu rencontrer le Conseiller communal en charge du dossier pour répondre à ses questions. L'installation de cinq parcomètres pour des aires de stationnement dans les environs de la Nouvelle Plage va à la fois renflouer les caisses de la commune ainsi qu'uniformiser le traitement des automobilistes dans les environs de la plage. Il est pour l'instant difficile d'estimer la rentrée d'argent additionnelle compte tenu que ces terrains ne sont pas tous ouverts en permanence et servent surtout en tant que parkings lors des journées de fortes affluences. Selon les informations reçues de la part de M. Ménétrey, Conseiller communal, la rentrée d'argent supplémentaire de la première saison déjà devrait largement financer le coût initial de cet investissement. Une fois n'est pas coutume, la Commission financière peut statuer sur un investissement qui rapporte. C'est pour cette raison qu'elle préavis favorablement à l'unanimité l'octroi de ce crédit d'investissement.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, relève qu'il a bien pris note de cette demande qui est intéressante et qui peut effectivement donner des fonds à la commune. Par contre, au niveau des terrains utilisés, il y a le pré qui se trouve derrière le tennis, le long du bois et ce dernier est très régulièrement inondé étant donné qu'il est en-dessous des terrains des Roches ; il n'est pas du tout aménagé et M. Catillaz trouve quelque peu incorrect de faire payer des gens pour venir sur un terrain qui risque d'être régulièrement embourbé (régulièrement les membres du tennis vont aider des automobilistes à ressortir de cet endroit). Si la commune pense mettre des horodateurs sur ce terrain-là, il estime qu'il serait bien de l'aménager pour qu'il puisse être utilisé régulièrement et correctement. Sa deuxième remarque concerne le parking qui est juste à côté du skater-hockey, parking qui est aussi très utilisé par des personnes qui laissent leur voiture plus longtemps, les touristes qui sont au camping y mettent leur voiture pour une semaine, voire plus. Maintenant ce qu'il se passe - ce qui est une bonne chose en soi - c'est que le skater-hockey a créé une équipe active pour le tournoi d'été donc des matchs seront régulièrement organisés sur leur terrain durant l'été aussi ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Il y a dès lors des risques de dégâts aux véhicules qui seraient stationnés sur la première rangée du parking près du terrain. On sait que les balles de skater-hockey sont assez dures, si elles tombent sur une carrosserie, cela risque de créer des dégâts. Serait-il possible de bloquer cette première rangée de parking pour éviter que les voitures ne soient trop près du terrain afin d'éviter ce genre de dégâts en sachant pertinemment que chacun est responsable ? On peut naturellement décliner sa responsabilité à l'aide d'un panneau mais il serait bien quand même de faire quelque chose afin d'éviter que des voitures se parquent trop près du terrain.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, a bien pris note des remarques de M. Catillaz. Le Conseil communal va bien entendu les prendre en compte. C'est l'investissement qui est voté ce soir et les mesures d'accompagnement devront être réglées par la suite en tenant compte de ces remarques. Quelques synergies sont également à trouver par rapport aux skater, tennis et campeurs.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 116'500.00 TTC pour l'achat et la mise en fonction de cinq horodateurs dans le secteur du lac est accepté à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'223'400.00 TTC POUR LA RENOVATION DU FILTRE DE LA PLAGE COMMUNALE – MESSAGE NO 44

M. le Président demande si les membres du Conseil général ont des remarques quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour.

M. Christophe Bloechle, au nom du PLR, relève que le 3 octobre 2016, le Conseil général d'Estavayer-le-Lac approuvait à l'unanimité un crédit d'étude de CHF 67'000.00 TTC pour de nouveaux sanitaires pour le camping communal et pour la transformation du filtre à la Plage communale. Il possède le procès-verbal de cette séance. Pour prendre sa décision, le Conseil général s'est basé, entre autres, sur le rapport de la Commission de la plage. Concernant le filtre, le rapport stipulait : « L'étude doit présenter au minimum trois variantes : une version minimale / une version avec une démolition-reconstruction partielle / une version avec une démolition-reconstruction totale. Le rapport de la Commission de la plage 2013-2016 mentionne aussi que le bureau d'architectes en charge de l'étude avait donné son accord pour évaluer quelques variantes sans augmentation du crédit d'étude négocié (CHF 28'000.00). A signaler

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

encore que, sur le même objet, la Commission financière déplorait « un manque de clarté dans les explications du cahier des charges transmis au bureau d'architecture désigné pour cette étude ». Le projet présenté ce soir est la conséquence de ce crédit d'étude, mais la Commission actuelle n'a pas eu connaissance du fait que l'octroi de ce crédit exigeait une véritable étude de trois variantes au minimum. Et dans les faits, il n'y a pas eu une analyse détaillée et chiffrée de trois variantes. Force est donc de constater que la décision du Conseil général n'a pas été respectée. Que ce soit à cause d'un problème de communication entre les deux législatures ou pour une autre raison, ce fait n'est pas acceptable et bafoue la loi. De plus, le message présenté ce soir montre une divergence de vue et une communication déficiente entre la Commission de la plage et le Conseil communal. Ceci aboutit à la présentation de deux projets pour le même objet. Et si tous les deux avaient raison ? Cette situation est malsaine car en définitive elle offre trois possibilités dont aucune n'est satisfaisante :

- Première possibilité : le projet de la Commission est accepté. Se pose la question de la valeur de cette décision : a-t-elle été motivée parce que l'on croit dans ce projet ou parce que l'on veut soutenir la Commission actuelle face au Conseil communal ? Dans le deuxième cas, c'est un choix plus que discutable et paradoxal puisque pour soutenir la Commission actuelle, le Conseil général rejette le travail de l'ancienne Commission. Et quel que soit le motif, il s'agit d'un désaveu d'une décision du Conseil général par le Conseil général.
- Deuxième possibilité : le projet du Conseil communal est accepté. Dans ce cas on retrouve les mêmes problèmes par rapport à l'ancienne Commission et à l'ancien Conseil général avec en plus un désaveu du travail de la Commission actuelle.
- Troisième possibilité : les deux projets sont rejetés. Scénario catastrophe. Le Conseil communal est libre de revenir ou non avec un projet ou un nouveau crédit d'étude. S'il le fait, ce sera dans le délai qui lui convient et selon ses modalités. Dans ce cas, c'est une certitude, les travaux des deux Commissions n'auront servi à rien.

On le voit, une décision prise ce soir ne peut que discréditer les Commissions. Et les exigences de la précédente Commission de la plage concernant le crédit d'étude n'ayant pas été respectées, un recours devant la Préfecture, invalidant le vote de ce soir pour non-respect d'une décision du Conseil général, pourrait s'avérer fondé. Pour toutes ces raisons, le PLR demande le renvoi de l'entrée en matière sur cet objet. Il demande à la Commission de la plage et au Conseil communal de reprendre le projet, de se mettre d'accord pour proposer un seul projet, étudié et abouti, tenant compte de tous les paramètres. Il serait aussi utile, à titre informatif, que les procès-verbaux de l'ancienne Commission soient transmis à la Commission actuelle et que le rapport de cette dernière mentionne un bref résumé des variantes envisagées, de leurs coûts ainsi que des motifs qui ont prévalu à la décision finale.

M. le Président relève que la parole va être donnée à chaque groupe pour une prise de position par rapport à cette demande de renvoi. A la fin de ces interventions, il donnera la parole au Conseil communal et ensuite aura lieu le vote sur la demande de renvoi.

M. Dominic Catillaz, au nom du PDC, informe que ce Groupe a pris note du message no 44 concernant la rénovation du filtre de la plage. Ce message suit le message no 40 concernant la réfection des WC du camping qui a été accepté et qui va dans le sens d'une remise à niveau régulière des installations de la Plage communale. A cet effet, une Commission a été mise sur pied – durant la législature précédente déjà et reconduite durant la législature en cours – qui a étudié les différents sujets. Aujourd'hui, la discussion porte sur la partie « filtre » située à l'entrée de la plage, la première image que le touriste se fait du site de la plage avec ses différentes fonctions de réception, accueil, dortoirs, sanitaires et local de rangement. C'est une des zones les plus utilisées, traversées. Une Commission a planché sur ce dossier et a fait un travail important pour présenter ces différents sujets. Les conditions n'ont certes pas été idéales avec l'absence du Conseiller communal responsable et la reprise du dossier en cours par un autre

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

Conseiller communal. Malgré tout, selon les membres de la Commission, la collaboration avec les architectes et les informations reçues ont permis de préparer et de présenter les messages avec pour celui de ce jour une petite différence puisque la Commission présente une correction avec un amendement dans son rapport. La différence avec le message du Conseil communal est minime. L'idée est également de garder une certaine synergie avec le message déjà voté et ainsi coordonner les travaux ce qui peut permettre quelques économies au niveau des mises en route des chantiers. Un renvoi risque de coûter financièrement et engendre une perte de temps pour ne pas apporter de nouveautés spectaculaires, les messages de la Commission et du Conseil communal étant quasiment les mêmes. Il est important de montrer une certaine unité dans la volonté de faire avancer la commune sur ces projets qui sont une vitrine locale, même régionale. Le PDC propose de refuser le renvoi sur ce message et ainsi permettre aux différentes parties de donner leur avis et faire avancer la commune.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, informe que lors de sa séance du 26 mars dernier, ce Groupe a pris position pour entrer en matière sur ce message et refuse dès lors le renvoi de ce dossier.

M. Steve Pillonel, au nom du Groupe Indépendant, relève que ce Groupe, étant composé de personnes totalement indépendantes, n'a pas de mot d'ordre et chacun votera librement sur cette demande de renvoi.

M. Romain Lambert, au nom du Groupe UDC, informe qu'après concertation, ce Groupe soutiendra la proposition de renvoi du PLR.

M. Julien Favre, au nom du Groupe Murist-Vuissens, informe que ce Groupe lors de sa séance de préparation a décidé d'entrer en matière et de voter sur ce dossier. Il entend les arguments du PLR, ce qui l'étonne quelque peu c'est que des membres étaient déjà dans la première Commission et sont également dans la deuxième et aujourd'hui il a l'impression que la Commission actuelle est quelque peu surprise de ce qui s'est fait avant alors que des personnes étaient dans les deux Commissions. Cela paraît un peu incohérent sur ce point de vue-là. Le Groupe Murist-Vuissens refuse le renvoi de cet objet.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe souhaite entrer en matière sur ce sujet et refuse la demande de renvoi.

M. Maurice Bourqui, au nom du PS, informe que ce Groupe souhaite entrer en matière sur ce sujet et refuse la demande de renvoi.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, informe que ce dernier soutient l'entrée en matière et rejette le renvoi. Le travail a été conséquent, il est maintenant nécessaire d'en discuter réellement.

A **M. le Président, M. Christophe Bloechle**, Conseiller général, souligne qu'il ne conteste absolument pas le travail effectué par la Commission mais estime que des informations ont mal circulé et du coup le projet n'est pas aussi bon qu'il aurait pu l'être. Il maintient la demande de renvoi.

Lors du vote, le renvoi de cet objet est refusé par 40 contre, 16 pour et 0 abstention.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. Nicolas Giacomotti, rapporteur de la Commission de la plage, relève, comme compris par tous, que le bâtiment de l'entrée de la Plage communale est en mauvais état. La dalle du toit est fissurée et la réalisation d'une étanchéité est impérative. Une Commission de la plage a été créée et siège déjà depuis la précédente législature. Cette dernière a étudié diverses possibilités dont notamment la démolition du filtre actuel. L'option d'une démolition du filtre a été écartée en raison de son coût important. Et ce bâtiment, en forme de bateau, fait en quelque sorte partie de l'histoire de cette plage et la Commission a estimé qu'il serait intéressant de le conserver. En parlant justement de son image, ce bâtiment, dans son état actuel, porte atteinte à l'image de la ville et par la même occasion de la commune. En effet, visité par de nombreux Staviacois, il est également fréquenté par une multitude de touristes, arrivant à pieds, en voiture, en p'tit train ou même en bateau. L'entrée de la Plage communale devrait être mieux mise en valeur. Elle devrait être une carte de visite visible depuis le lac. Il est évident pour la Commission qu'il serait une erreur de ne pas pouvoir effectuer cette rénovation en parallèle avec la construction des toilettes du camping. Ceci afin de bénéficier des synergies et surtout d'éviter au maximum les nuisances pour la plage et ses riverains. Ce timing n'a malheureusement pas permis à la Commission de défendre son projet au Conseil communal étant donné que son message a été rédigé avant une rencontre. C'est la raison pour laquelle la Commission propose aujourd'hui aux Conseillers généraux de voter en faveur d'un projet légèrement différent. Elle est d'avis que la création d'un espace de loisirs dans la partie Ouest du filtre, principalement utilisé lors d'intempéries, constitue une réelle plus-value pour la Plage communale et qu'il serait une erreur de l'oublier. Pour ce qui est de l'affectation du local situé dans la partie Est, la Commission est d'avis qu'elle ne jouit pas des compétences et des informations nécessaires pour avoir le pouvoir de décider. C'est pourquoi, elle laisse le choix de l'affectation de ce local au libre arbitre du Conseil communal. La Commission de la plage propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter sa proposition.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 13 et 20 mars 2018. M. le Conseiller communal Ménétreay a répondu de son mieux à ses questions par rapport à cet investissement. Il a également expliqué les raisons qui ont conduit le Conseil communal à privilégier une solution autre que celle proposée par la Commission de la plage. Après avoir longuement débattu de cet objet (et de la contre-proposition de la Commission de la plage), la Commission financière est revenue à ses prérogatives de base, c'est-à-dire se concentrer sur l'aspect financier de l'investissement. Elle a notamment analysé les différences de prix entre les deux versions proposées et a aussi pris connaissance des rentrées financières liées à la Plage communale. A l'unanimité des membres présents, elle recommande d'accepter ce crédit d'investissement, les finances communales le permettant. La différence de prix entre la version proposée par le Conseil communal et celle proposée par la Commission de la plage (CHF 42'600.00 ou 3.5 %) étant relativement faible, le préavis est valable pour les deux versions. Il est à relever que, selon les informations transmises par le Conseil communal, les diverses locations rapportent actuellement entre CHF 300'000.00 et CHF 400'000.00 par année (la météo jouant un grand rôle dans ces rentrées financières), ce qui n'est pas négligeable pour la commune. Toutefois, la Commission financière est d'avis que, lorsque l'ensemble des travaux de la plage (qui sont devisés à plus de CHF 2,5 millions) auront été effectués, il conviendra de se poser la question si les contrats de baux actuels sont toujours conformes avec le nouvel environnement de la plage, qui se trouvera nettement revalorisé. En conclusion, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 44 du Conseil communal au Conseil général qui demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'223'400.00 TTC pour la rénovation du filtre de la Plage communale.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, informe que le Conseil communal a bien pris connaissance du projet de la Commission et, par rapport à ce projet, certaines questions ont été levées au sein du Conseil communal. Il s'est rendu compte que le projet était vraiment dans la concordance de ce qu'il souhaitait, à plus de 95%, les deux projets sont exactement pareils. On ne peut pas dire que l'on a deux projets totalement différents ; il y a un projet avec deux orientations un peu différentes. A ce sujet, pourquoi est-ce que le Conseil communal a décidé de modifier quelque peu la proposition de la Commission ? En offrant ce local aux loisirs, on diminue la surface de stockage, ensuite si on diminue cette surface de stockage, il faut la retrouver ailleurs. Par rapport à cela, le Conseil communal est allé vers les utilisateurs donc le gérant qui utilise la partie avant du filtre et vers Alphasurf qui utilise la partie arrière du filtre. L'utilité de ces surfaces pour ces utilisateurs a été examinée et oui elles sont nécessaires pour leurs activités commerciales (pour rappel ce sont des entreprises qui participent à la belle vigueur touristique de la commune). Ensuite la question a été posée au gérant du camping par rapport à l'espace de loisirs, l'abri, plusieurs choses ont été avancées mais rien de concret. Ce dernier a répondu que c'est quelque chose de souhaitable. Par rapport à cela, le Conseil communal a été obligé de se positionner et a vu que par rapport à des éléments rationnels nécessaires pour l'exploitation actuelle de quelque chose qui fonctionne, ce qui était nécessaire c'était une surface de stockage à l'arrière et une à l'avant. Restait la question de cette entrée pas très saine par rapport à l'arrivée des touristes qui voient des bennes, des tracteurs, etc, et en plus de cela une surface même pas assez grande pour le gérant du camping par rapport à d'autres occupations qui seront faites dans les deux cylindres. Par rapport à cela, la proposition a été faite de faire un deuxième étage dans l'avant du filtre pour que le gérant puisse occuper la partie supérieure par une mezzanine, un soliveau et pour fermer cet espace de l'œil des touristes et plagistes, de créer des portes. Comme cela la partie « travail » sera totalement séparée de la partie « loisirs ». En plus, le gérant a besoin d'un espace sécurisé afin que ses outils ne soient pas à disposition de tous. A la lumière de ces éléments-là, le Conseil communal se doit de soutenir ce qui se fait actuellement ; l'abri est tout à fait souhaitable mais il faut peut-être réfléchir sur un autre terme pour cet abri dont la vision n'est pas encore totalement claire. Par rapport à l'utilisation du local arrière, c'est clair que l'idée qui a fait partie des discussions de la Commission de dire que l'on doit peut-être se séparer d'un locataire, c'est une idée comme une autre. Maintenant, il faut aussi savoir si se séparer d'un locataire, ce n'est pas se priver également d'une infrastructure qui fonctionne et qui amène des gens sur la plage d'Estavayer-le-Lac. Est-ce que si on fait la pesée des intérêts, si on est touriste, et qu'on doit choisir un endroit pour aller faire du camping, on privilégie les activités à disposition ou de savoir s'il y a un espace de 50 m² à l'abri pour se couvrir s'il pleut ? Il pense qu'il est important de conserver des activités qui font que la plage est florissante. Voilà les raisons qui ont amené le Conseil communal à proposer très objectivement une variante un petit peu différente. Le projet travaillé par la Commission est bon, les propositions sont tout à fait en adéquation avec ce que le gérant de la plage ou les plagistes demandent, donc pour le Conseil communal, c'est en ordre, il y a juste cette petite adaptation. Vraiment à la lumière des éléments évoqués, le Conseil communal aimerait que l'on puisse aller dans une solution qui ne crée pas de problème en termes de baux à loyers, de fonctionnement à la plage mais plutôt qui offre des possibilités telles qu'actuellement et qui pourront être développées par la suite. Dernière chose, il y a deux bennes qui sont sous cet avant-toit ; à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre endroit pour les stocker et dans la partie arrière du filtre elles ne passeraient pas car elles doivent être tractées par des camions. Il s'agit d'un élément de plus, selon les discussions que les services communaux ont eues ces derniers temps, qui est à prendre en compte. A la lumière de tout ce qui a été évoqué, le Conseil communal demande au Conseil général de faire confiance à la solution proposée par le Conseil communal.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, est très étonné de la fin du rapport lu ce soir au nom de la Commission de la plage qui ne correspond pas du tout à celui reçu sur papier. Il mentionne que tout à coup la Commission laisse le libre choix au Conseil communal pour l'affectation de l'arrière du bâtiment. Si le Conseil général reçoit un rapport de la Commission avec un point de vue et que le soir du Conseil général elle explique autre chose, on n'a pas les informations correctes pour décider.

M. le Président tient à dire qu'il s'agit d'un amendement qui a été déposé avant le début de la séance à savoir la modification de ce point précis du rapport de la Commission de la plage.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, relève que cela n'a pas été clairement mentionné en séance. Après, il faut prendre une décision par rapport à deux versions différentes, il regrette mais il ne peut pas prendre de décision lorsqu'on donne de telles informations en cours de discussions. Il s'agit d'éléments importants qui peuvent motiver le choix de la variante et il n'est pas d'accord de procéder comme cela.

M. le Président appuie la Commission de la plage car l'amendement a été déposé avant le début de la séance et lu ce soir dans le message adressé par le Président de cette dernière.

M. Nicolas Giacomotti, rapporteur de la Commission de la plage, tient à relever que, dans le rapport écrit, cela n'a jamais été spécifié qui allait reprendre le local en question, donc il s'agit juste ce soir d'un complément d'information.

M. le Président demande si les Présidents de groupes estiment nécessaire une suspension de séance pour délibérer. Tel n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, le vote va se dérouler, comme mentionné en début de séance, selon l'article 49 "Ordre des votes", alinéa 2 du nouveau Règlement d'organisation du Conseil général qui stipule qu'en cas d'amendements ou de contre-propositions, la proposition de la Commission chargée de l'étude du projet est soumise en premier au vote.

Lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'266'000.00 TTC pour la rénovation du filtre de la Plage communale, tel que présenté par la Commission de la plage, est accepté par 35 oui, 19 non et 2 abstentions.

9. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, informe que lors du dernier Conseil général, le Groupe Vernay a demandé au Conseil communal d'étudier et de chiffrer le déplacement du compacteur des déchets du terrain de football de Forel vers la déchetterie de Vernay. Le montant des offres de génie-civil est de CHF 18'000.00 + CHF 2'000.00 d'électricité. Suite à cela, le Conseil communal a décidé de ne pas procéder à ce déplacement. Par contre, il a fait chiffrer le déplacement de ce compacteur tout au bord de la place de parc actuelle et le coût serait de CHF 2'000.00 ; donc le Conseil communal va faire le nécessaire dans ce sens pour éviter au maximum la gêne pour le stationnement à cet endroit.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe s'oppose à cette décision. Il souhaite que le compacteur soit à la déchetterie de Vernay, à un périmètre respectable pour les odeurs, pas sur cette place qui est dédiée aux sports. Il pense que la Commune d'Estavayer peut clairement s'offrir ce déplacement pour CHF 20'000.00. Il ne faut pas oublier le potentiel de la déchetterie de Vernay.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

Mme Stéphanie Joye, Conseillère générale, demande, si dans le cadre des opérations « Coup de Balai » qui sont organisées chaque année pour le public, il serait envisageable d'inclure les villages à tour de rôle et selon les besoins.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, informe qu'il est allé dernièrement à la soupe de Carême organisée à la Prillaz et il y a eu 4 accidents de personnes, relativement âgées, qui sont tombées assez lourdement en-bas les escaliers qui mènent du hall dans la grande salle. Ces escaliers ne se voient pas et sont très mal indiqués dans le sens du hall vers la salle. Dans l'autre sens, ils sont éclairés. Il demande s'il serait possible de trouver une solution afin d'éviter ce genre de chutes.

M. Yves Blanc, Conseiller général, demande s'il est prévu de remettre un passage à piétons en-bas la Route Neuve. Depuis que cette route a été refaite, il n'y a plus de passage à piétons. Les gens ne savent pas quand ils peuvent traverser et où.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Joye concernant la journée « Coup de balai », qu'effectivement chaque année Estavayer-le-Lac y participait, notamment par le nettoyage au bord du lac. L'année dernière, on n'a pas eu de chance, il a plu tout le jour et cette année il a été décidé de ne pas participer à cette journée « Coup de balai ». Par contre, il a été décidé de participer à la journée « Clean Day » (autre type de journée où l'on ramasse aussi les déchets) qui aura lieu le 15 septembre. Pour les années futures, il est tout à fait intéressé à examiner s'il y a aussi des projets de ramassages dans les villages, à voir sous quelle manière faire un tournus.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bondallaz qu'il prend note de son intervention et que si la réalisation de cette amélioration est assez facile à faire, le nécessaire sera fait en conséquence.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc que la volonté du Conseil communal était de mettre un passage à piétons en-bas la Route du Port mais le Service des ponts et chaussées s'y est opposé étant donné qu'on est en zone 30 km/hre. A force d'insistance, ce service cantonal a accepté d'entrer en matière mais a demandé une étude de faisabilité. L'urbaniste communal a été mandaté à cet effet ; il va procéder aux comptages des passages des véhicules à cet endroit et pour que le résultat puisse être pertinent, ces comptages doivent se faire au mois de mai ou juin pour démontrer la circulation dense en période estivale dans ce secteur. Le service cantonal est venu sur place et son attention a été attirée sur le fait que l'on se trouve près d'un home, d'un hôpital et qu'énormément d'enfants traversent cette route pour se rendre aux terrains de football. Ils n'ont pas estimé ces arguments suffisants, raison pour laquelle un mandat a été donné à l'urbaniste communal pour effectuer l'étude de circulation demandée. La volonté du Conseil communal est de remettre un passage à piétons à cet endroit.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, répond également à Mme Joye en relevant que la journée « Coup de Balai » des écoles aura lieu le 20 avril prochain et elle aura lieu dans tout le cercle scolaire. Elle ne connaît pas la répartition exacte qui a été faite lors de cette journée entre les zones mais tout le cercle scolaire d'Estavayer y participera, donc toute la commune.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe est satisfait que le Conseil communal ait rapidement pris le dossier concernant le carrefour Rueyres-les-Prés – Les Planches au sérieux et qu'il soit intervenu auprès des autorités vaudoises. Les mesures prises pour sécuriser ce carrefour répondent à ses attentes et il remercie le Conseil communal, notamment M. Borcard et son service, pour leur réaction et leur démarche réussie.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le 23 mai dans ces murs, le Bureau, lui, se réunira le 7 mai.

Avant de donner la parole à M. le Syndic, **M. le Président** tient à remercier toutes les personnes présentes pour leur confiance et leur soutien au cours de cette formidable année de présidence. En premier lieu aux membres du Conseil général pour leur confiance et patience, à Mme Anne-Claude Christan, secrétaire du Conseil général, sans oublier les Présidentes et Présidents des différentes commissions, les Présidentes et Présidents des partis et des groupes. Ses remerciements vont également à M. le Syndic André Losey pour ses conseils avisés, à Mme et MM. les Conseillers communaux et à M. Lionel Conus, Secrétaire général. Il prie M. le Syndic de bien vouloir transmettre ses chaleureux remerciements aux Chefs des services, aux collaborateurs de l'Administration communale et à l'ensemble des collaborateurs de la commune que l'on a malheureusement tendance à oublier. Grand merci à la presse parlée et écrite par l'intermédiaire des journalistes présents qui relatent les aventures du Conseil général avec fidélité et grand professionnalisme. Merci au public qui s'intéresse à la gestion communale. Au début de son mandat, il s'était fixé les objectifs suivants : DIALOGUER, COMMUNIQUER et ANTICIPER : dialoguer en priorité avec ses collègues du Conseil général, avec les membres de l'Exécutif mais également avec l'ensemble des acteurs œuvrant pour le bien d'Estavayer. Il est convaincu que l'on a pu gagner en transparence, même si le dialogue n'est jamais terminé et que la population est très demandeuse en termes de communications. On a réussi ensemble en étant constructif, en faisant valoir le bon sens, en y ajoutant la touche de respect mutuel nécessaire et surtout en étant à l'écoute les uns des autres. Un merci particulier aux 27 membres élus du Législatif et aux 3 membres élus de l'Exécutif issus des villages, ils font du bien à Estavayer. L'année de présidence est incroyable de rencontres que ce soit sous formes d'invitations, d'assemblées, de commissions, de représentations toutes plus sympathique les unes que les autres, certaines inoubliables comme par exemple :

- La séance de constitution du Conseil général, suite à la fusion, le 10 janvier 2017 ;
- La réception des nouveaux habitants et naturalisés et l'accueil des nouveaux citoyens ;
- Les séances extra-muros du Conseil général à la base aérienne de Payerne et à la salle de la Prillaz ;
- La sortie du Conseil général avec p'tit train et sanglier, épargnée par la pluie, journée mémorable remplie d'échanges magnifiques, de convivialité, agrémentée par de bien belles anecdotes ;
- Et bien d'autres...

Mais ce sont surtout les séances du Conseil général qui marquent avec comme apothéose deux investissements d'importance, les plus de 20 millions pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire au Sacré-Cœur et l'achat des 145'000 m2 de terrains pour un futur centre sportif à l'entrée de la ville.

DATE : 29 MARS 2018 – 20h00

A Mme la Présidente, Chère Christine, il souhaite plein succès pour son mandat de Présidente. Elle saura, il en est convaincu, diriger les débats avec une calme détermination et garder au centre de ses préoccupations les soucis et les attentes des citoyennes et citoyens d'Estavayer. Merci encore une fois à tous.

M. André Losey, Syndic, en son nom et celui de ses collègues, félicite la nouvelle Présidente pour sa brillante élection. Il relève le plaisir que le Conseil communal aura de la côtoyer tout au long de l'année dans différentes manifestations. Il se réjouit de ces différentes occasions. Il remercie le Président sortant avec qui le Conseil communal a très bien collaboré durant cette année, il le félicite pour son brillant mandat, quelque chose d'exceptionnel car il a duré 15 mois, alors qu'en général c'est une année. Pour cette première année de commune fusionnée, on peut vraiment le féliciter, il a su diriger les débats, gérer les différents groupes et assurer une cohésion. Il relève également les félicitations données par M. le Président aux élus des villages de la fusion (tout le monde est nouveau, même les élus d'Estavayer-le-Lac sont nouveaux dans cette commune) mais ces derniers n'avaient pas l'habitude de siéger au Conseil général et il les félicite également du travail effectué. Merci au Président sortant et il souhaite une belle année de présidence à Mme Christine Duc.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie chacun de sa participation. Il souhaite à ceux qui quittent après la séance une bonne soirée et un bon retour dans leur foyer et aux personnes qui restent « santé ». Il lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Marco Bezzola

Le Secrétaire général :
Lionel Conus